

ANNONCES LÉGALES

RETROUVEZ TOUTES LES ANNONCES LÉGALES DIFFUSÉES DA



SEARCH BAR: X F RECHERCHER UNE ANNONCE

← RETOURNER AUX RÉSULTATS

A

Publié le 30/10/2023 Avis administratifs et judiciaires Prévu

CENTRALE SOLAIRE SAINT VALLIER

770 RUE ALFRED NOBEL
34000
MONTPELIER
HÉRAULT

Préfecture de la Charente
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de Saint-Vallier au lieu-dit « Baribas » par la SAS CENTRALE SOLAIRE DE SAINT-VALLIER
Par arrêté du 14 septembre 2023, la Préfète de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 32,5 jours, soit du 27 octobre 2023 à 14 heures au 28 novembre 2023 à 17 heures, relative à la demande de permis de construire présentée par la SAS centrale solaire de Saint-Vallier.

Cette demande concerne le projet de construction et d'exploitation de la centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Baribas » sur le territoire de la commune de Saint-Vallier d'une surface totale clôturée de 6,1 ha et d'une puissance totale de 3,51 Mwc. Elle sera composée notamment de 7.800 modules d'une puissance unitaire de 450Wc, d'un poste de livraison, d'un poste de transformation et d'un local de maintenance.

Le maître d'ouvrage est la SAS CENTRALE SOLAIRE DE SAINT-VALLIER dont le siège social se situe au 770, rue Alfred Nobel, 34000 Montpellier.

Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à Mme Marie GERIN à l'adresse :

Gerin@eurocape.fr ou en téléphonant au 06.73.44.09.16.

Sont désignés :

M. Jean-Marie DROUAUD,
chef d'exploitation de la SAUR en retraite en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et

M. Jacques VIAN,
attaché territorial principal en retraite en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.
Les pièces du dossier, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Saint-Vallier (siège de l'enquête) pendant toute la durée de l'enquête. Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie précitée, sur le site de la préfecture de la Charente et sur un poste informatique installé dans le hall de la préfecture.

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, auprès de la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement, 7-9, rue de la Préfecture CS 92301, 16023 Angoulême Cedex).

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet au siège de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ou les adresser :

- par voie postale :

Mairie de Saint-Vallier, à l'attention de M. DROUAUD, Le Bourg, 16480 Saintvallier

- par voie électronique à l'adresse :

pref-solaire-stvallier-baribas@charente.gouv.fr Les documents relatifs à l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique ainsi que les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements, s'ils sont émis, seront publiés sur le site de la préfecture de la Charente : www.charente.gouv.fr (rubrique : Actions de l'Etat - Environnement-Chasse- Eau-Risques - DUP-ICPE-IOTA - SAINT-VALLIER). Par ailleurs, le lien du dossier sur le site national projets-environnement.gouv.fr est le suivant :

<https://www.projets-environnement.gouv.fr/page/fiche/?q=recordsid:202313499092>

Le commissaire-enquêteur recevra le public en mairie de Saint-Vallier selon le calendrier suivant :

- 27 octobre 2023 de 14 h à 17 heures - 7 novembre 2023 de 14 h à 17 heures - 17 novembre 2023 de 14 h à 17 heures - 23 novembre 2023 de 14 h à 17 heures - 28 novembre 2023 de 14 h à 17 heures

Il transmettra son rapport et ses conclusions, dans le délai prévu à l'article L. 123-15 du code de l'environnement, à la préfète de la Charente qui en adressera une copie au maire de Saint-Vallier pour y être tenue à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront tenus à disposition du public pendant la même durée sur le site de la préfecture de la Charente.

La Préfète de la Charente pourra prononcer la décision d'autorisation ou de refus du permis de construire (PC n° 016 357 21 W0001) de la centrale solaire photovoltaïque sur la commune de Saint-Vallier.

Annonces administratives



Communauté d'agglomération de Grand Cognac
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté n°2023-68, en date du 19 septembre 2023, le Président de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac a décidé de soumettre à enquête publique unique le projet de plan local d'urbanisme Intercommunal (PLUI) de la collectivité, l'abrogation de 21 cartes communales ainsi que la création de 27 Périmètres Délimités des Abords (PDA). Elle se déroulera : du lundi 23 octobre à 9h00 au vendredi 1^{er} décembre 2023 à 17 h 30.

Une commission d'enquête composée de M. Didier LABREGÈRE (Président), de MM. Dominique LEBRETON et Bernard MISSIONIEN (Maires) et de M. Jean-Pierre CHAGNON (suppléant) a été désignée par le Tribunal administratif de Poitiers.

Pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, seront tenus à la disposition du public, au format papier :

- le dossier complet du projet du PLUI, le dossier d'abrogation des cartes communales et l'ensemble des dossiers de PDA au siège de Grand Cognac (siège de l'enquête publique) ainsi que dans les mairies de Cognac, Jarnac, Châteauneuf-sur-Charente et Segonzac. Le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique mis à disposition dans chacun de ces lieux,
- le dossier partiel du projet du PLUI, dans toutes les autres communes que celles citées précédemment, comprenant le Résumé des motifs techniques, le PADD, les règlements écrits et graphiques (spécifiques à chacune de ces communes), les OAP ainsi que les avis des PPA,
- le dossier de PDA propre à chaque commune impactée (Angeac-Champagne, Bassac, Bourg-Charente, Boutiers-Saint-Trojan-Champagnon, Châteauneuf/Charente, Cherves-Richemont, Gensac-la-Pellue, Cognac, Genti, Juliac-la-Coq, Les Méraltries, Mérignac, Saint-Brice, Saint-Fort-sur-le-Né, Saint-Sulpice-de-Cognac, Salles-d'Angles, Segonzac et Sigogne) ;
- le dossier d'abrogation des cartes communales dans chaque commune disposant actuellement d'une carte communale (Lignières-Ambleville, Angeac-Champagne, Bassac, Bellevigne, Birc, Bréville, Champillon, Critteuil-la-Magdelaine, Fleurance, Foussignac, Houlette, Juliac la Coq, Julienna, Mesnac, Mosnac-Saint-Simeux, Moulidars, Réparsac, Saint-Fort-sur-le-Né, Saint-Pruil et Verrières) ;
- les registres d'enquête à feuillettes non mobiles, cotés et parés par la commission d'enquête, dans l'ensemble des 55 communes ainsi qu'au siège de Grand-Cognac.

Le dossier sera également consultable en intégralité sur le site Internet de Grand-Cognac : <https://www.grand-cognac.fr>.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations ou propositions :

- soit sur les registres papier mis à disposition du public dans l'ensemble des mairies et au siège de Grand-Cognac,
- soit par courrier électronique : enquete-publique-478@registre-dematerialise.fr
- soit sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/47878>,
- soit par courrier adressé à « M. le Président de la commission d'enquête - Hôtel de Communauté - Grand Cognac Communauté d'agglomération - 6 rue de Valkepeñas CS 10216 - 16111 COGNAC

Toutes les contributions écrites du public seront disponibles au siège de Grand-Cognac, siège de l'enquête publique. Les observations adressées par courriel seront consultables sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/47878>. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication d'extraits du dossier d'enquête publique sur demande écrite auprès de Grand Cognac.

La commission d'enquête, représentée par un de ses membres, se tiendra à la disposition du public, sans rendez-vous, pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales lors des permanences qui se tiendront aux dates, heures et lieux suivants :

- Lundi 23 octobre de 9 h à 12 heures au Siège de Grand-Cognac
- Lundi 24 octobre de 14 h 30 à 17 h 30 à la Mairie de Cognac
- Mardi 24 octobre de 9 h à 12 heures à la Mairie de Jarnac
- Mardi 24 octobre de 14 h 30 à 17 h 30 à la Mairie de Chassagne
- Mercredi 25 octobre de 9 h à 12 heures à la Mairie de Gensac
- Mercredi 25 octobre de 14 h 30 à 17 h 30 dans la petite salle des fêtes d'Ars
- Lundi 30 octobre de 9 h à 12 heures à la Mairie de Bellevigne (Malaville)
- Lundi 30 octobre de 14 h 30 à 17 h 30 à la Mairie de Boutville
- Mardi 31 octobre de 9 h à 12 heures à la Mairie de Saint-Même-les-Carrés
- Mardi 31 octobre de 14 h 30 à 17 h 30 à la Mairie de Lignières-Ambleville
- Vendredi 3 novembre de 14 h 30 à 17 h 30 à la Mairie de Bourg-Charente
- Mardi 7 novembre de 9 h à 12 heures à la Mairie de Châteaubernard
- Mardi 7 novembre de 14 h 30 à 17 h 30 à la Mairie de Salles-d'Angles
- Jeu 9 novembre de 9 h à 12 heures à la Mairie de Sigogne
- Jeu 9 novembre de 14 h 30 à 17 h 30 à la Mairie de Mérignac
- Vendredi 10 novembre de 9 h à 12 heures à la Mairie de Bassac
- Vendredi 10 novembre de 14 h 30 à 17 h 30 à la Mairie de Moulidars
- Lundi 13 novembre de 9 h à 12 heures à la Mairie de Hiersac
- Mardi 14 novembre de 9 h à 12 heures à la Mairie de Saint-Séver
- Mardi 14 novembre de 14 h 30 à 17 h 30 à la Mairie de Mercillac
- Jeu 16 novembre de 9 h à 12 heures à la Mairie de Segonzac
- Jeu 16 novembre de 14 h 30 à 17 h 30 à la Mairie de Juliac-la-Coq
- Samedi 18 novembre de 9 h à 12 heures à la Mairie de Châteauneuf-sur-Charente
- Mercredi 22 novembre de 9 h à 12 heures à la Mairie de Châteaubernard
- Mercredi 22 novembre de 14 h 30 à 17 h 30 à la Mairie de Gensac-la-Pellue
- Jeu 23 novembre de 9 h à 12 heures à la Mairie de Châteauneuf-sur-Charente
- Jeu 23 novembre de 14 h 30 à 17 h 30 à la Mairie de Mosnac-Saint-Simeux
- Samedi 25 novembre de 9 h à 12 heures à la Mairie de Cognac
- Mardi 28 novembre de 9 h à 12 heures à la Mairie de Cherves-Richemont
- Mardi 28 novembre de 14 h 30 à 17 h 30 à la Mairie de Louzac-Saint-André
- Mercredi 29 novembre de 9 h à 12 heures à la Mairie de Segonzac
- Vendredi 1^{er} décembre de 9 h à 12 heures à la Mairie de Cognac
- Vendredi 1^{er} décembre de 14 h 30 à 17 h 30 au Siège de Grand-Cognac

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront transmis au président de Grand Cognac, dans les 30 jours à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête, le projet de PLUI arrêté, l'abrogation des cartes communales et les projets de PDA sont ajustés pour tenir compte des avis des PPA, des observations du public formulées pendant l'enquête et du rapport et conclusions de la commission d'enquête, puis les projets seront soumis pour approbation au conseil communautaire de Grand-Cognac.

À l'issue de l'enquête publique et pendant un an, le rapport et les conclusions de l'enquête seront tenus à disposition du public au siège de Grand-Cognac, dans les mairies des 55 communes concernées et sur le site www.grand-cognac.fr.

La personne responsable de ce projet est Monsieur le Président de Grand-Cognac. Toute information complémentaire relative à cette enquête publique unique peut être demandée auprès du service urbanisme de Grand-Cognac (6 rue de Valkepeñas 16100 Cognac - 05.45.36.64.30).



Préfecture de la Charente

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de Saint-Vallier au lieu-dit « Baribas » par la SAS CENTRALE SOLAIRE DE SAINT-VALLIER

Par arrêté du 14 septembre 2023, le Préfète de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 32,5 jours, soit du 27 octobre 2023 à 14 heures au 28 novembre 2023 à 17 heures, relative à la demande de permis de construire présentée par la SAS centrale solaire de Saint-Vallier.

Cette demande concerne le projet de construction et d'exploitation de la centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Baribas » sur le territoire de la commune de Saint-Vallier d'une surface totale clôturée de 6,1 ha et d'une puissance totale de 3,51 MW. Elle sera composée notamment de 7.800 modules d'une puissance unitaire de 450Wc, d'un poste de livraison, d'un poste de transformation et d'un local de maintenance. Le maître d'ouvrage est la SAS CENTRALE SOLAIRE DE SAINT-VALLIER dont le siège social se situe au 770, rue Alfred Nobel, 34000 Montpellier.

Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à Mme Marie GERIN à l'adresse : Gerin@eurocops.fr ou en téléphonant au 06.73.44.09.16.

Sont désignés : M. Jean-Marie DROUAUD, chef d'exploitation de la SAUR en retraite en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et M. Jacques VIAN, attaché territorial principal en retraite en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Saint-Vallier (siège de l'enquête) pendant toute la durée de l'enquête. Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie précitée, sur le site de la préfecture de la Charente et sur un poste informatique installé dans le hall de la préfecture.

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, auprès de la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement, 7-9, rue de la Préfecture CS 92301, 16023 Angoulême Cedex).

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet au siège de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ou les adresser :

- par voie postale : Mairie de Saint-Vallier, à l'attention de M. DROUAUD, Le Bourg, 16480 Saintvallier
- par voie électronique à l'adresse : pre-solaire-stvallier-baribas@charente.gouv.fr

Les documents relatifs à l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique ainsi que les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements, s'ils sont émis, seront publiés sur le site de la préfecture de la Charente : www.charente.gouv.fr/publique : Actions de l'Etat - Environnement-Chasse-Eau-Risques - DUP-ICPE-OTA - SAINT-VALLIER.

Par ailleurs, le lien du dossier sur le site national projets-environnement.gouv.fr est le suivant : <https://www.projets-environnement.gouv.fr/page/leche?q=recordsid:202313490932>

Le commissaire-enquêteur recevra le public en mairie de Saint-Vallier selon le calendrier suivant :

- 27 octobre 2023 de 14 h à 17 heures
- 7 novembre 2023 de 14 h à 17 heures
- 17 novembre 2023 de 14 h à 17 heures
- 23 novembre 2023 de 14 h à 17 heures
- 28 novembre 2023 de 14 h à 17 heures

Il transmettra son rapport et ses conclusions, dans le délai prévu à l'article L 123-15 du code de l'environnement, à la préfecture de la Charente qui en adressera une copie au maire de Saint-Vallier pour qu'il soit tenue à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront tenus à disposition du public pendant la même durée sur le site de la préfecture de la Charente. La Préfète de la Charente pourra prononcer la décision d'autorisation ou de refus de permis de construire (PC n° 016 357 21 W0001) de la centrale solaire photovoltaïque sur la commune de Saint-Vallier.



Préfecture de la Charente

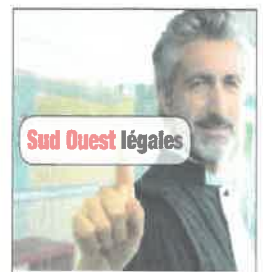
AVIS D'AUTORISATION

Crèche multi-accueil de Ruelle-sur-Touvre (16) recherche de gîtes géothermiques et ouverture de travaux miniers de recherche

Par arrêté du 2 octobre 2023, la Préfète de la Charente a accordé, à la mairie de Ruelle-sur-Touvre, l'autorisation de recherches de gîtes géothermiques dans les calcaires argileux et marnes du Jurassique supérieur (Kimméridgien) pour une durée de 3 ans et l'autorisation d'exécuter les travaux nécessaires à la réalisation de puits de recherche pour le gîte géothermique, un puits producteur (F1) et un puits injecteur (F2).

Si l'aquifère est exploitable par usage en géothermie, les forages réalisés pourront être transformés en sondes verticales pour la mise en place d'un champ de sondes qui sera composé de trois sondes verticales d'une profondeur maximale de 150 m au dessous de la surface du sol.

Le texte complet de cet arrêté peut être consulté à la préfecture de la Charente, en mairies de Ruelle-sur-Touvre et de L'Isle d'Espagnac ainsi que sur le site de la préfecture de la Charente à l'adresse : <https://www.charente.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Chasse-Eau-Risques/DUP-ICPE-OTA/Ruelle-sur-touvre/Geothermie-Creche-multi-accueil-au-lieu-dit-Plantier-du-Maine-Gagnaud-Enquete-Publique>



Sud Ouest légales

Publiez votre annonce légale

7 jours sur 7
24 h sur 24

- 1 Saisissez votre annonce légale via un formulaire
- 2 Visualisez votre avis avant sa parution
- 3 Téléchargez votre attestation de parution

Paielement en ligne sécurisé



Sud Ouest Immobilier

Les meilleurs spécialistes du viager chaque mardi dans votre journal et sur www.sudouest-immo.com

En partenariat avec **bien'ici**

Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest Charente Libre

Nouveau

“L'agenda des associations” paraîtra le mercredi et le samedi dans la rubrique “Près de chez vous” de votre quotidien

Pour publier votre événement dans cette page, envoyez votre texte

à pub@sudouest.fr au 05 35 31 27 40

Tarif sur demande à partir de 100 euros HT



ANNONCES LÉGALES

RETROUVEZ TOUTES LES ANNONCES LÉGALES DIFFUSÉES DANS LE



< REVENIR AUX RÉSULTATS

AFFINIR

© PUBLIÉE LE 04/10/2023 PAR ADMINISTRATIFS ET JUDICIAIRES HÉRAULT

CENTRALE SOLAIRE SAINT VALLIER

770 RUE ALFRED NOBEL
34000
MONTPELLIER
HÉRAULT

Type d'
Sélect
Date de
Sélect
Tri par
Date

Publiez
Nouvel


Préfecture de la Charente AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de Saint-Vallier au lieu-dit « Baribas » par la SAS CENTRALE SOLAIRE DE SAINT-VALLIER
Par arrêté du 14 septembre 2023, la Préfète de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 32,5 jours, soit du 27 octobre 2023 à 14 heures au 28 novembre 2023 à 17 heures, relative à la demande de permis de construire présentée par la SAS centrale solaire de Saint-Vallier.

Cette demande concerne le projet de construction et d'exploitation de la centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Baribas » sur le territoire de la commune de Saint-Vallier d'une surface totale clôturée de 6,1 ha et d'une puissance totale de 3,51 Mwc. Elle sera composée notamment de 7.800 modules d'une puissance unitaire de 450Wc, d'un poste de livraison, d'un poste de transformation et d'un local de maintenance. Le maître d'ouvrage est la SAS CENTRALE SOLAIRE DE SAINT-VALLIER dont le siège social se situe au 770, rue Alfred Nobel, 34000 Montpellier.

Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à Mme Marie GERIN à l'adresse :

Gerin@eurocape.fr ou en téléphonant au 06.73.44.09.16.

Sont désignés :

M. Jean-Marie DROUAUD,
chef d'exploitation de la SAUR en retraite en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et

M. Jacques VIAN,
attaché territorial principal en retraite en qualité de commissaire-enquêteur suppléant. Les pièces du dossier, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Saint-Vallier (siège de l'enquête) pendant toute la durée de l'enquête. Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie précitée, sur le site de la préfecture de la Charente et sur un poste informatique installé dans le hall de la préfecture.

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, auprès de la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement, 7-9, rue de la Préfecture CS 92301, 16023 Angoulême Cedex).

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet au siège de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ou les adresser :

- par voie postale :

Mairie de Saint-Vallier, à l'attention de M. DROUAUD, Le Bourg, 16480 Saintvallier

- par voie électronique à l'adresse :

pref-solaire-stvallier-baribas@charente.gouv.fr Les documents relatifs à l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique ainsi que les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements, s'ils sont émis, seront publiés sur le site de la préfecture de la Charente : www.charente.gouv.fr (rubrique : Actions de l'Etat - Environnement-Chasse- Eau-Risques - DUP-ICPE-IOTA - SAINT-VALLIER).

Par ailleurs, le lien du dossier sur le site national projets-environnement.gouv.fr est le suivant :

<https://www.projets-environnement.gouv.fr/page/ficher?q=recordsid:202313499092> Le commissaire-enquêteur recevra le public en mairie de Saint-Vallier selon le calendrier suivant :

- 27 octobre 2023 de 14 h à 17 heures - 7 novembre 2023 de 14 h à 17 heures - 17 novembre 2023 de 14 h à 17 heures - 23 novembre 2023 de 14 h à 17 heures - 28 novembre 2023 de 14 h à 17 heures

Il transmettra son rapport et ses conclusions, dans le délai prévu à l'article L 123-15 du code de l'environnement, à la préfète de la Charente qui en adressera une copie au maire de Saint-Vallier pour y être tenue à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront tenus à disposition du public pendant la même durée sur le site de la préfecture de la Charente.

La Préfète de la Charente pourra prononcer la décision d'autorisation ou de refus du permis de construire (PC n° 016 357 21 W0001) de la centrale solaire photovoltaïque sur la commune de Saint-Vallier.


[← REVENIR AUX RÉSULTATS](#)

Publiée le 27/10/2023 Avis administratifs et judiciaires Hérault

CENTRALE SOLAIRE SAINT-VALLIER

770 RUE ALFRED NOBEL
34000
MONTPELLIER
HÉRAULT

Préfecture de la Charente

RAPPEL D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de Saint-Vallier au lieu-dit « Baribas » par la SAS CENTRALE SOLAIRE DE SAINT-VALLIER

Il est rappelé que, par arrêté du 14 septembre 2023, la Préfète de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique

d'une durée de 32,5 jours, soit du 27 octobre 2023 à 14 h au 28 novembre 2023 à 17 heures,

relative à la demande de permis de construire présentée par la SAS CENTRALE SOLAIRE DE SAINT-VALLIER.

Cette demande concerne le projet de construction et d'exploitation de la centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Baribas » sur le territoire de la commune de Saint-Vallier d'une surface totale clôturée de 6,1 ha et d'une puissance totale de 3,51 Mwc. Elle sera composée notamment de 7800 modules d'une puissance unitaire de 450Wc, d'un poste de livraison, d'un poste de transformation et d'un local de maintenance.

Le maître d'ouvrage est la SAS CENTRALE SOLAIRE DE SAINT-VALLIER dont le siège social se situe au 770 rue Alfred Nobel - 34000 Montpellier.

Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à Mme Marie GERIN à l'adresse : Gerin@eurocapa.fr ou en téléphonant au 06.73.44.09.16.

Sont désignés :

M. Jean-Marie DROUAUD,

chef d'exploitation de la SAUR en retraite en qualité de commissaire enquêteur titulaire et

M. Jacques VIAN,

attaché territorial principal en retraite en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Saint-Vallier (siège de l'enquête) pendant toute la durée de l'enquête.

Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie précitée, sur le site de la préfecture de la Charente et sur un poste informatique installé dans le hall de la préfecture.

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, auprès de la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement, 7-9 rue de la Préfecture CS 92301 - 16023 Angoulême Cedex).

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet au siège de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ou les adresser :

- par voie postale : Mairie de Saint-Vallier, à l'attention de M. DROUAUD, Le Bourg, 16480 Saint-Vallier - par voie électronique à l'adresse : prof-solaire-stvallier-baribas@charente.gouv.fr

Les documents relatifs à l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique ainsi que les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements, s'ils sont émis, seront publiés sur le site de la préfecture de la Charente : www.charente.gouv.fr (rubrique : Actions de l'Etat - Environnement- Chasse-Eau-Risques - DUP-ICPE-IOTA - SAINT-VALLIER).

Par ailleurs, le lien du dossier sur le site national projets-environnement.gouv.fr est le suivant : <https://www.projets-environnement.gouv.fr/page/fiche/?q=recordsid:202313499092>

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Saint-Vallier selon le calendrier suivant :

- 27 octobre 2023 de 14 h à 17 heures - 7 novembre 2023 de 14 h à 17 heures - 17 novembre 2023 de 14 h à 17 heures - 23 novembre 2023 de 14 h à 17 heures - 28 novembre 2023 de 14 h à 17 heures

Il transmettra son rapport et ses conclusions, dans le délai prévu à l'article L 123-15 du code de l'environnement, à la préfète de la Charente qui en adressera une copie au maire de Saint-Vallier pour y être tenue à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront tenus à disposition du public pendant la même durée sur le site de la préfecture de la Charente.

La Préfète de la Charente pourra prononcer la décision d'autorisation ou de refus du permis de construire (PC n° 016 357 21 W0001) de la centrale solaire photovoltaïque sur la commune de Saint-Vallier.

AFF

Typ

Sé

Dat

Sé

Tit

Da

Put

Noi

T

205557

FONTCLAIREAU

M. Jean-Louis MOURIER, son époux ;
David et Héléne MOURIER, ses enfants ;
Lola, Eva et Helios, ses petits-enfants ;
M^{me} Jeanine MOURIER,
sa belle-mère ;
toute la famille MOURIER,
CHARLEMAGNE et WIEME,
ont la douleur de vous faire part du décès de

M^{me} Olimpia MOURIER
née ZUNIGA,

survenu le mardi 24 octobre 2023 à l'âge de 67 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée le **mardi 31 octobre 2023, à 10 heures** en l'église de Fontclaireau suivie de la crémation au crématorium des 3 chênes à Angoulême.
Olimpia repose à la chambre funéraire P^f Colin, 5 rue Maurice Tutard, à Ruffec. Les visites sont possibles. Ni fleurs ni plaques ni couronnes.
"La peur de mourir résulte de la peur de vivre. Une personne qui vit pleinement est prête à mourir à tout moment"
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

P^f Colin,
Ruffec, tél. 05.45.30.72.32

205747

RUFFEC
VERTEUIL-SUR-CHARENTE

On vous prie d'annoncer le décès de

M. Jean-Pierre DAMPERAT

La cérémonie civile sera célébrée le **mardi 31 octobre 2023, à 15 heures** au cimetière de Verteuil-sur-Charente.
Jean-Pierre Damperat repose à la chambre funéraire, 19 rue Villebois Mareuil à Ruffec. Les visites sont possibles.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

P^f Philippe Chevallier, 14 Bis, rue Célestin-Sieur,
Ruffec, tél. 05.45.31.06.79.

205717

CHALAIS

Ses enfants,
ses petits-enfants,
ses arrière-petits-enfants,
parents et amis
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Jacques JOSEPH

La cérémonie religieuse aura lieu le **mardi 31 octobre 2023, à 13 h 30** au crématorium des Trois Chênes à Angoulême.
L'inhumation de l'urne se déroulera le vendredi 10 novembre 2023 à 14 heures au cimetière de Chalais, où l'on se réunira pour un dernier hommage.

P^f Le Funéraire Autrement, 137 rue de Bassou
Angoulême, 300 route de Périgueux Garat
tél. 05.45.97.13.68-05.45.68.80.13

205758

RUFFEC
VERTEUIL-SUR-CHARENTE

Marie-Françoise MUREAU
Annick et Jean-Philippe GUILLEMET
Ses enfants ;
Atéxa, Julien et Pauline
Ses petits-enfants ;
Inès et Quentin, Alice et Jules
Ses arrière-petits-enfants ;
Parents et amis ;
ont la douleur de vous faire part du décès de

M^{me} Jeanine MUREAU

survenu à l'âge de 99 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée le **lundi 30 octobre 2023, à 15 heures** en l'église de Verteuil-sur-Charente suivie de l'inhumation au cimetière de cette même commune.
Jeanine Mureau repose à la chambre funéraire, 170, avenue de Bordeaux - 33850 - Léognan, Les visites sont possibles.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

P^f Philippe Chevallier, 14 Bis, rue Célestin-Sieur,
Ruffec, tél. 05.45.31.06.79.

Hommage

205798

SAINT-MICHEL

La Société Française de Psychanalyse Adrienne Institut Sud-Ouest à l'immense chagrin de vous faire part du décès de

M^{me} Olimpia MOURIER
Notre très chère amie

et s'associe à la peine de la famille.

Remerciements

204453

CHABANAIS

Patrick et Jocelyne, Alain,
ses enfants,
Laurence et Philippe, René, Alia,
Sandra et Anis, Arthur, Clémence,
ses petits-enfants,
Emery, Adony, Jarvys,
ses arrière-petits-enfants,
très touchés par les marques de
sympathie que vous leur avez
témoignées lors du décès de

M^{me} Françoise VALENTIN
née HÉBERÉ,

vous prient de trouver ici l'expression
de leurs sincères remerciements.

Anniversaire

205642

VOUZAN

Romain

27/10/2013 - 27/10/2023

Depuis ton départ, il y a 10 ans,
le temps a su apaiser quelque peu
ma peine, mais sans arriver à l'effacer.
Tous les moments passés à tes côtés
sont à jamais gravés dans mon cœur.
Ton amour pour toi ne s'est pas éteint
et je continue d'honorer ta mémoire à
jamais ainsi que celle de ton frère et de
ton papa,
Maman

Centre Funéraire Charentais
La Maison des Obsèques
Saint-Vivien, tél. 05.45.92.11.76

204898

SAINT-ADJUTORY "LES MAS"
PESSAC (33)

M. Marc PRÉCIGOUT, son époux ;
Marie-Laure, sa fille ;
Thibaud, Matthias, ses petits enfants ;
ses neveux, nièces, parents et amis
très touchés par les marques de
sympathie que vous leur avez
témoignées lors du décès de

M^{me} Madeleine PRÉCIGOUT
née GAUTHIER,

vous prient de trouver ici l'expression
de leurs sincères remerciements.
La famille remercie tout
particulièrement les infirmières de
Montemoëuf et le personnel de
l'ADMIR pour leur gentillesse et leur
dévouement.

P^f Rivet, maison funéraire, Chasseneuil,
tél. 05.45.22.29.50.

204727

ANGOULÊME

Chantal et Didier ALEXANDRE,
Nadine et Laurent BAUDOUIN,
ses filles et ses gendres ;
ses petits-enfants et
arrière-petits-enfants ;
ainsi que toute la famille
très touchés par les marques de
sympathie que vous leur avez
témoignées lors du décès de

M^{me} Jeannine GOILLARD
née GALLAIS,

vous prient de trouver ici l'expression
de leurs sincères remerciements.
La famille remercie tout
particulièrement l'ensemble du
personnel de la Résidence CRPEA Les
Charentaises à Angoulême pour leurs
compétences, leur gentillesse et leur
dévouement.

P^f Normandin,
Ruelle, tél. 05.45.65.55.55 |
Soyuz, tél. 05.45.92.68.62.

204877

LA COURONNE
TORSAC

Yvette EXANDIER, son épouse ;
Agnès et Christian MOREAU, sa fille et
son gendre ;
Ludovic MOREAU, son petit-fils ;
parents et amis,
très touchés par les marques de
sympathie que vous leur avez
témoignées lors du décès de

Robert EXANDIER

vous prient de trouver ici l'expression
de leurs sincères remerciements.

P^f Jobit, services funéraires, La Couronne,
tél. 05.45.57.49.21.

Annonces administratives



Préfecture de la Charente

RAPPEL D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune
de Saint-Vallier au lieu-dit « Baribas »
par la SAS CENTRALE SOLAIRE DE SAINT-VALLIER

Il est rappelé que, par arrêté du 14 septembre 2023, la Préfète de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 32,5 jours, soit du 27 octobre 2023 à 14 h au 28 novembre 2023 à 17 heures, relative à la demande de permis de construire présentée par la SAS CENTRALE SOLAIRE DE SAINT-VALLIER.

Cette demande concerne le projet de construction et d'exploitation de la centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Baribas » sur le territoire de la commune de Saint-Vallier d'une surface totale clôturée de 6,1 ha et d'une puissance totale de 3,51 Mwc. Elle sera composée notamment de 7800 modules d'une puissance unitaire de 450Wc, d'un poste de livraison, d'un poste de transformation et d'un local de maintenance. Le maître d'ouvrage est la SAS CENTRALE SOLAIRE DE SAINT-VALLIER dont le siège social se situe au 770 rue Alfred Nobel - 34000 Montpellier.

Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à Mme Marie GERIN à l'adresse : gerin@eurocape.fr ou en téléphonant au 06.73.44.05.16.

Sont désignés : M. Jean-Marie DROUARD, chef d'exploitation de la SAUR en retraite en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Jacques VIAN, attaché territorial principal en retraite en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Saint-Vallier (siège de l'enquête) pendant toute la durée de l'enquête.

Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie précitée, sur le site de la préfecture de la Charente et sur un poste informatique installé dans le hall de la préfecture.

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, auprès de la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement, 7-9 rue de la Préfecture CS 92301 - 16023 Angoulême Cedex).

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet au siège de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ou les adresser :

- par voie postale : Mairie de Saint-Vallier, à l'attention de M. DROUARD, Le Bourg, 16480 Saint-Vallier

- par voie électronique à l'adresse : pref-solaire-stvallier-baribas@charente.gouv.fr

Les documents relatifs à l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique ainsi que les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements, s'ils sont émis, seront publiés sur le site de la préfecture de la Charente : www.charente.gouv.fr (rubrique : Actions de l'Etat - Environnement-Chasse-Eau-Risques - DUP-ICPE-IGTA - SAINT-VALLIER).

Par ailleurs, le lien du dossier sur le site national projets-environnement.gouv.fr est le suivant : <https://www.projets-environnement.gouv.fr/page/fiche?q=recordid:202313499092>

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Saint-Vallier selon le calendrier suivant :

- 27 octobre 2023 de 14 h à 17 heures

- 7 novembre 2023 de 14 h à 17 heures

- 17 novembre 2023 de 14 h à 17 heures

- 23 novembre 2023 de 14 h à 17 heures

- 28 novembre 2023 de 14 h à 17 heures

Il transmettra son rapport et ses conclusions, dans le délai prévu à l'article L 123-15 du code de l'environnement, à la préfète de la Charente et en adressera une copie au maire de Saint-Vallier pour y être tenue à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront tenus à disposition du public pendant la même durée sur le site de la préfecture de la Charente.

La Préfète de la Charente pourra prononcer la décision d'autorisation ou de refus du permis de construire (PC n° 016 357 21 W0001) de la centrale solaire photovoltaïque sur la commune de Saint-Vallier.

Annonces légales

BOUQUINERIE AU LIVRE RE-
TROUVE

SASU au capital de 5 000 €

Siège social : 33 rue Marcel

Jambon

16300 BARBEZIEUX ST HI-
LAIRE

RCS ANGOULEME 838 198 521

DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire du 22/10/2023 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/10/2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur DUBUIS PATRICK, demeurant 3 RUE CHARLES ROUGIER, 16480 BROSSAC et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce ANGOULEME.

Patrick Dubuis

Sud Ouest
emploi

Un bon
recrutement
ça ne
s'improvise pas

CONSEIL PERSONNALISÉ
EXPERTISE | PROXIMITÉ
DIFFUSION CIBLÉE | REACTIVITÉ

soemploi@sudouest.fr
05 35 31 27 42

Charente
Libre

Honorez
sa mémoire
son souvenir

73/7 - 24 H/24
SIMPLE, RAPIDE
& EFFICACE

Rendez-vous à la rubrique carnet
de charentelibre.fr

Unkredit
www.unkredit.com

Publiez
un avis
de décès

73/7 - 24 H/24
SIMPLE, RAPIDE
& EFFICACE

Publiez dans le journal et sur notre site internet.
Rendez-vous à la rubrique carnet
de charentelibre.fr
Devis gratuits & paiement sécurisé par CB.
Vous êtes guidés dans votre texte
jusqu'à la finalisation de la commande.

Celebrads
une marque de
Charente
Libre



ANNONCES LÉGALES

RETROUVEZ TOUTES LES ANNONCES LÉGALES DIFFUSÉES D.



X RECHERCHER UNE ANNONCE

< REVENIR AUX RÉSULTATS

PUBLIÉE LE 27/10/2023 AINSI ADMINISTRATIFS ET JUDICIAIRES HÉRAULT

CENTRALE SOLAIRE SAINT-VALLIER

770 RUE ALFRED NOBEL
34000
MONTPELLIER
HÉRAULTPréfecture de la Charente
RAPPEL D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de Saint-Vallier au lieu-dit « Baribas » par la SAS CENTRALE SOLAIRE DE SAINT-VALLIER
Il est rappelé que, par arrêté du 14 septembre 2023, la Préfète de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique

d'une durée de 32,5 jours, soit du 27 octobre 2023 à 14 h au 28 novembre 2023 à 17 heures,

relative à la demande de permis de construire présentée par la SAS CENTRALE SOLAIRE DE SAINT-VALLIER.

Cette demande concerne le projet de construction et d'exploitation de la centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Baribas » sur le territoire de la commune de Saint-Vallier d'une surface totale clôturée de 6,1 ha et d'une puissance totale de 3,51 Mwc. Elle sera composée notamment de 7800 modules d'une puissance unitaire de 450Wc, d'un poste de livraison, d'un poste de transformation et d'un local de maintenance.

Le maître d'ouvrage est la SAS CENTRALE SOLAIRE DE SAINT-VALLIER dont le siège social se situe au 770 rue Alfred Nobel - 34000 Montpellier.

Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à Mme Marie GERIN à l'adresse : Gerin@eurocpe.fr ou en téléphonant au 06.73.44.09.16.

Sont désignés :

M. Jean-Marie DROUAUD,
chef d'exploitation de la SAUR en retraite en qualité de commissaire enquêteur titulaire et

M. Jacques VIAN,
attaché territorial principal en retraite en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Saint-Vallier (siège de l'enquête) pendant toute la durée de l'enquête.

Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie précitée, sur le site de la préfecture de la Charente et sur un poste informatique installé dans le hall de la préfecture.

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, auprès de la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement, 7-9 rue de la Préfecture CS 92301 - 16023 Angoulême Cedex).

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet au siège de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ou les adresser :

- par voie postale : Mairie de Saint-Vallier, à l'attention de M. DROUAUD, Le Bourg, 16480 Saint-Vallier - par voie électronique à l'adresse : pref-solaire-stvallier-baribas@charente.gouv.fr

Les documents relatifs à l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique ainsi que les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements, s'ils sont émis, seront publiés sur le site de la préfecture de la Charente : www.charente.gouv.fr (rubrique : Actions de l'Etat - Environnement - Chasse-Eau-Risques - DUP-ICPE-IOTA - SAINT-VALLIER).

Par ailleurs, le lien du dossier sur le site national projets-environnement.gouv.fr est le suivant : <https://www.projets-environnement.gouv.fr/page/fiche/?q=recordsid:202313499092>

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Saint-Vallier selon le calendrier suivant :

- 27 octobre 2023 de 14 h à 17 heures - 7 novembre 2023 de 14 h à 17 heures - 17 novembre 2023 de 14 h à 17 heures - 23 novembre 2023 de 14 h à 17 heures - 28 novembre 2023 de 14 h à 17 heures

Il transmettra son rapport et ses conclusions, dans le délai prévu à l'article L. 123-15 du code de l'environnement, à la préfète de la Charente qui en adressera une copie au maire de Saint-Vallier pour y être tenue à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront tenus à disposition du public pendant la même durée sur le site de la préfecture de la Charente.

La Préfète de la Charente pourra prononcer la décision d'autorisation ou de refus du permis de construire (PC n° 016 357 21 W0001) de la centrale solaire photovoltaïque sur la commune de Saint-Vallier.